



Agence de l'Oriental

**Programme des Nations Unies
pour le Développement**

**Développement Local Intégré de l'Oriental
(DÉLIO)
Oasis de Figuig**

Descriptif sommaire :

La Région de l'Oriental connaît une dynamique importante qui se traduit par l'implémentation de plusieurs projets structurants d'où le besoin d'une intervention intégrée et de proximité dépassant les clivages sectoriels et intégrant les trois volets : économique (amélioration des revenus), gouvernance et environnemental. C'est dans cette optique qu'un programme de développement local intégré de l'Oriental nommé DÉLIO a été initié par l'Agence de l'Oriental et le PNUD, et ce, dans la perspective de mutualiser et d'intégrer les efforts de tous les acteurs concernés. Le projet DÉLIO « Oasis de Figuig » s'inscrivant dans le cadre de ce programme vise à valoriser et à pérenniser le patrimoine Oasien de Figuig. Sur la base de cette vision globale, le partenariat Agence de l'Oriental/PNUD vise à renforcer les capacités des acteurs locaux pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement communal de l'oasis accompagnés de projets pilotes fédérateurs et portés par la municipalité de Figuig.

Rabat, Avril 2008

Titre Projet

Développement Local Intégré de l'Oriental – DÉLIO

Année 2008

Pays : Maroc

Résultat Attendu de l'UNDAF	Les capacités de l'Etat et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique sont accrues pour assurer un développement humain et la réalisation des OMD
Résultat Attendu du CPAP	Le système de décentralisation/déconcentration et le processus de réformes sont renforcés
Produit Attendu du CPAP	Les capacités nationales et locales, dans la planification participative, la promotion et la gestion du développement humain durable, sont renforcées
Partenaire de mise en œuvre	Agence de l'Oriental
Autres partenaires	Municipalité de Figuig

<p>Période couverte par le Programme de Pays : CPAP 2007-2011</p> <p>Composante du Programme : Les capacités de l'Etat et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique sont accrues pour assurer un développement humain et la réalisation des OMD</p> <p>Titre de l'intervention : DÉLIO</p> <p>Award ID : 00049616</p> <p>Durée du projet : 2008-2011</p> <p>Arrangement de gestion : NEX (Exécution nationale)</p> <p>Date LPAC : 26 février 2008</p> <p>Partenaire de mise en œuvre : Agence de Développement de l'Oriental</p>	<p>Budget estimatif: 960 217 \$ DEU</p> <p>Ressources allouées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement 690 217 \$ DEU • Contribution du PNUD (TRAC) : 270 000 \$ DEU • Autres sources : N/A • Partie du budget non financée : N/A
<p><i>Lieu : Rabat</i></p>	<p><i>Date : 28 avril 2008</i></p>
<p>Approuvé par le partenaire de mise en œuvre :</p> <p style="text-align: center;"><u>Mohamed MBARKI</u> Directeur général Agence de l'Oriental</p>	<p>Approuvé par le PNUD – Maroc :</p> <p style="text-align: center;"><u>Mourad WAHBA</u> Représentant Résident Programme des Nations Unies pour le Développement</p>

--	--

ACRONYMES :

ADO	Agence de Développement de l'Oriental
AGR	Activités Génératrices de Revenu
ART-GOLD	Appui aux Réseaux Territoriaux – Governance of Local Development
AWP	Annual Work Plan ou Plan de Travail Annuel
CCA	Common Country Assessment ou Bilan Commun de Pays
CCF	Country Cooperation Framework ou Cadre de coopération pays
CO	Country Office ou Bureau de Pays (BP)
CPAP	Country Programme Action Plan ou Plan d'Action du Programme de Pays
CPD	Country Programme Document ou Projet de Programme de Pays
CSO	Civil Society Organizations ou Organisations de la Société Civile
DELIO	Développement Local Intégré de l'Oriental
DGCL	Direction générale des collectivités Locales
FACE	Fund Authorization and Certificate of Expenditures ou autorisation de fonds et de certificat de dépenses
GMS	General Management Service (GMS) ou Services généraux de gestion
GOLD	Governance and Local Development
INDH	Initiative de Développement Humain
ISS	Implementation support services (ISS) ou Services de support à la réalisation
LPAC	Local programmes appraisal committee/ Comité local d'examen des programmes et des Projets
MYFF	Multi-year funding framework ou plan de financement pluriannuel
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PDC	Plan de Développement Local
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PNUD	-Programme des Nations Unies pour le Développement
RO	Région de l'Oriental
SBAA	Accord de base type en matière d'assistance
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SIC	Système d'Information Communal
SIG	Système d'Information Géographique
TRAC	Target Resources Allocation from the Core
UNDAF	UN Development Assistance Framework ou Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNDG	United nations Development Group ou Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance

SOMMAIRE

I. ANALYSE DE LA SITUATION.....	6
1. le volet économique :.....	6
2. Volet gouvernance :.....	6
3. Volet environnemental :.....	7
II. VISION GLOBALE & STRATEGIE DELIO.....	8
1. Approche DÉLIO au niveau de la région de l’Oriental :.....	8
2. Vision du projet DÉLIO « Oasis de Figuig » :.....	9
III. Objectifs et Valeur Ajoutée du partenariat PNUD/Agence de l’Oriental dans le cadre du Délio de Figuig :	10
1. Stratégie Partenariale	10
2. Modalités de partenariat.....	11
3. Description des produits Attendus	11
IV. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES & PLAN DE TRAVAIL	15
V. ARRANGEMENTS DE GESTION	20
1. Structure organisationnelle et termes de références.....	20
2. Modalités de Suivi & Evaluation.....	24
3. Arrangements Financiers	25
4. Contexte Juridique	26

Sommaire des annexes

- Annexe 1 : Plan travail annuel - AWP - 2008
- Annexe 2 : Journal initial des risques
- Annexe 3 : Outil de planification et de suivi des indicateurs de produit
- Annexe 4 : Journal qualité des activités
- Annexe 5 : Plan de communication,
- Annexe 6 : Plan de suivi et d’évaluation
- Annexe 7 : Termes de référence du coordonnateur/ trice du DÉLIO Figuig
- Annexe 8 : Contexte juridique et modalités de partenariat
- Annexe 9 : Procédures de gestion de projet
- Annexe 10 : Convention de coopération PNUD/ADO (avec échéancier de paiements)

I. ANALYSE DE LA SITUATION

L'oasis de Figuig se distingue des autres oasis marocaines par un certain nombre de spécificités, dont l'excentration géographique et le rôle qu'elle a en tant que carrefour commercial entre le nord et le sud, qui ont conditionné son histoire, sa culture et son patrimoine actuel.

Etendue sur presque 700ha la palmeraie de Figuig est parmi les plus anciennes du Maroc, elle est fortement urbanisée depuis longtemps ; sept *ksours* sont implantés à de courtes distances et continuent encore à être fortement habités contrairement aux autres oasis du Maroc. Ces implantations de proximité ont forgé l'histoire très particulière de Figuig, faite de rivalités et de conflits entre les capitaux, le plus souvent pour obtenir la maîtrise de l'eau.

L'Oasis de Figuig a connu de nombreuses vagues d'immigration comme d'émigration, mais ce qui fait sa particularité c'est qu'un mécanisme de régulation a toujours existé stabilisant la population autour de 13000 habitants, bien au deçà des seuils de croissance qu'ont connu les autres oasis marocaines, stabilisant ces dernières décennies la population entre autour de 13000 habitants. Ce processus de régulation par le biais de l'immigration a donné lieu à une diaspora très importante qui atteint actuellement les 40000 personnes. L'évolution du contexte a cependant induit aujourd'hui et pour la première fois de son histoire, une diminution de la population de Figuig (12600 au dernier recensement).

La situation de l'oasis de Figuig est analysée selon trois volets principaux : le volet économique, le volet gouvernance et le volet environnemental :

1. le volet économique :

L'enclavement de la zone représente un handicap sévère pour tout développement commercial à toute valorisation des produits, la production agricole de Figuig n'étant absolument pas valorisée. Les paysans se heurtent aux problèmes de la qualité des semences et du manque des débouchés pour leurs produits.

S'ajoutant à cela, les problèmes sociaux dont souffre la population de Figuig tels que le chômage et l'abandon scolaire qui pèsent sur la jeunesse, le chômage étant dû à la faiblesse du tissu économique.

L'artisanat a pendant longtemps permis de diversifier les revenus des familles à Figuig. La tannerie et la bijouterie n'ont pas tardé à disparaître après le départ des juifs de la région. Quant à la ferronnerie, elle continue de susciter l'intérêt d'un grand nombre de jeunes. Actuellement, la grande majorité de la main d'œuvre est absorbée par les métiers du bâtiment.

Paradoxalement, la palmeraie de Figuig a drainé d'importantes sommes d'argent en provenance de la diaspora : en effet, Figuig a depuis longtemps fourni en main d'œuvre le marché essentiellement français, et en cadres de haut niveau le reste du Maroc.

Cette diaspora est restée attachée au développement de sa ville d'origine et participe financièrement au maintien des populations sur place. Malheureusement, ces transferts monétaires ne sont ni organisés ni planifiés, encore moins encadrés, et servent souvent à financer des projets sans études préalables rigoureuses, projets participant souvent à l'accentuation de la pénurie d'eau en finançant de nouveaux forages individuels.

2. Volet gouvernance :

Problématique de mutualisation et de convergence :

Malgré la volonté et l'engagement des acteurs du développement à Figuig d'agir ensemble (Municipalité, associations, diaspora, secteur privé, Etat, etc.), il reste un effort considérable à réaliser pour fédérer les efforts et coordonner les actions. Il est à souligner également qu'une communication constructive fait défaut, ce qui entrave par ailleurs tout processus de concertation, de coopération encore moins de consensus autour du développement et de la valorisation de l'Oasis de Figuig. Un effort supplémentaire de convergence et de

mutualisation doit être déployé. D'où la nécessité de mettre en place une approche territoriale du développement à même de générer une vision intégrée, claire et partagée du territoire.

Il est à souligner également que les enjeux électoraux, sociaux et financiers liés à la gestion de l'urbanisation au niveau local affectent ostensiblement les capacités des collectivités locales à appliquer un urbanisme strict, légal et rationnel. Ceci dénote un dysfonctionnement entre les différents niveaux de la structure administrative s'ajoutant à l'absence d'information et de diffusion entre les différents échelons et surtout le manque de moyens évidents qui constituent un véritable frein.

Un autre dysfonctionnement notoire au niveau des structures actuelles de gestion des communes reste celui de l'inadéquation entre les projets de développement implémentés et les besoins des populations locales, certaines communes réalisent des projets sans aucune étude préalable de faisabilité et d'impact sur les populations cibles. Ceci vide un peu l'approche de proximité de son sens et porte atteinte à l'esprit même de la bonne gouvernance malgré les efforts de renforcement des attributions des collectivités locales, en matière de développement économique et social, en augmentant leurs ressources financières

Problématique du genre :

Le problème de la participation de la femme se pose sérieusement à Figuig, son rôle est souvent réduit aux tâches ménagères et reste souvent isolée du territoire des hommes. En termes de participation aux décisions communautaires, la femme reste toujours en retrait des instances décisionnelles.

L'absence de la femme dans les instances décisionnelles ne se limite pas à la gestion de la commune mais elle concerne aussi la société civile. La femme n'est pas impliquée dans le processus de concertation et de prise de décision au niveau du tissu associatif.

Par conséquent, une meilleure représentativité de la femme dans les assemblées locales couplée de sa participation à l'élaboration des différents plans de développement et projets ne peut qu'avoir des retombées positives sur l'ensemble de la société marocaine. C'est même la clé pour un développement pérenne que cela soit à Figuig ou ailleurs.

Une analyse genre s'impose préalablement à la mise en œuvre des activités du projet, afin d'analyser l'envergure et les causes structurelles de l'inégalité entre les sexes tout en tenant compte des spécificités de Figuig.

Le renforcement de capacités des couches les plus vulnérables de la population de Figuig notamment en termes d'habilitation des femmes, s'avère donc indispensable pour que toute la population participe activement au développement.

Problème d'urbanisation :

La palmeraie de l'oasis de Figuig est caractérisée par une forte urbanisation, de puissants *ksours* qui y sont implantés. La menace actuelle vient de l'extension urbaine qui aujourd'hui prend de plus en plus d'espace sur la palmeraie. La tendance pour la diaspora Figuigi de construire au « Pays », en est le principal moteur, le taux de maisons inoccupées étant très important (jusqu'à 64% pour certains quartiers).

Aujourd'hui cette urbanisation s'effectue en dehors d'une planification urbanistique, mettant en péril d'une part la survie même de la palmeraie historique, et d'autre part toute l'identité et le patrimoine architectural de Figuig. Une mise à niveau urbaine est nécessaire et l'adoption de mesures conservatoires municipales est plus que jamais à l'ordre du jour. Le patrimoine historique, faute d'entretien et de programme de sauvegarde, est en train de se dégrader et risque de disparaître.

3. Volet environnemental :

la problématique de l'eau :

L'apluviométrie annuelle moyenne de la région est de 100 mm avec des minimas de 30 à 50 mm en années de sécheresse, ce qui fait que l'oasis soit totalement tributaire de la mobilisation et de la gestion des eaux souterraines. Deux grandes nappes alimentent l'oasis de Figuig, (une nappe superficielle entre -10 à -40m et une nappe profonde que l'on trouve à -180m), leur niveau est en baisse continue ce qui est très préoccupant pour la survie de l'Oasis.

Les sources sont au nombre d'une trentaine (30-35) avec un débit cumulé entre 150 et 300 l/s ce qui représente encore une bonne dotation hydrique si l'on compare aux autres oasis marocaines. Mais la majorité des sources sont en voie de tarissement, à l'exception de 7 sources qui ont encore un débit relativement important mais qui restent insuffisant pour satisfaire les besoins agricoles actuels. Aussi le prélèvement sur la nappe par puits et forage est devenu très important ces dernières années avec la réalisation de plus de 300 unités. Les forages récents ont enregistré des baisses rapides de débit. Cette situation est aggravée par la dégradation de la qualité de l'eau qui connaît une élévation de la salinité en plus d'un risque conséquent de pollution des nappes due à l'absence d'un réseau d'assainissement.

La problématique du palmier :

La Palmeraie de Figuig est connue par une grande diversité variétale, même si aujourd'hui le spectre génétique existant dans les années 60 a été fortement réduit avec la disparition d'une douzaine de variétés de dattes. Sur les 120000 palmiers encore présents à Figuig selon la DPA, plusieurs variétés nobles existent, à savoir : Aziza dont les qualités organoleptiques sont réputées, la Bouffeggousse, l'Afroukh, l'Assian, la Taabdount, l'Admam, la Tadmamt. La Bouffeggousse et l'Assian dominent largement malgré leur sensibilité à la fusariose vasculaire qui a fortement décimé les effectifs de la palmeraie ces trois dernières décennies. La variété Saïrs est en régression elle occupe moins d'un tiers de l'oasis.

Cette palmeraie a aussi pour particularité d'avoir connu un accroissement, dû paradoxalement, à la maladie du Bayoud, qui a induit un fort investissement en replantation systématique des rejets, pour lutter contre les pertes parfois importantes. Aujourd'hui à peine 4% de la palmeraie est touché par le Bayoud. La forte baisse de l'emprise infectieuse qu'a connue la palmeraie dans les années 60 est due essentiellement à la disparition des variétés sensibles aux attaques cryptogamiques. Les variétés les plus résistantes au Bayoud ont fini par dominer le peuplement phoenicicole.

II. VISION GLOBALE & STRATEGIE DELIO

1. Approche DéLIO au niveau de la région de l'Oriental :

Le Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental « DéLIO » repose sur une vision transversale du territoire et doit englober l'ensemble des problématiques qui touchent celle-ci: le chômage, la pauvreté, la gouvernance, l'environnement, etc. Pour cela, il intègre dans sa vision du développement durable les trois dimensions : sociale, économique et environnementale en concordance avec les différents programmes de développement dans la région.

La stratégie du programme DéLIO s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie Nationale, notamment de l'INDH, et dans les orientations de développement du PNUD.

Centré sur la région dans son ensemble, le DéLIO doit être un programme fédérateur qui devra contribuer principalement à :

- l'amélioration du niveau de développement humain des populations, au moyen de l'élargissement des opportunités de choix qui leur sont offertes ;
- la promotion de la bonne gouvernance et la valorisation des savoirs faire locaux et le renforcement des capacités et des structures locales ;
- le développement des activités génératrices de revenu et à la création d'emploi ;

- la préservation des ressources naturelles, etc.

Pour assurer sa réussite et sa pérennisation le DÉLIO, doit être porté par l'ensemble des acteurs locaux et doit être mis en œuvre sur des territoires définis et maîtrisables.

2. Vision du projet DÉLIO « Oasis de Figuig » :

Le programme DÉLIO a retenu le projet DÉLIO « Oasis de Figuig », comme projet prioritaire, étant donné la situation alarmante de la palmeraie de Figuig, menacée de disparition au même titre que les autres palmeraies du sud. Le projet DÉLIO « Oasis de Figuig », vise à valoriser et à pérenniser le patrimoine oasien de Figuig.

La stratégie du projet doit s'appuyer sur trois axes :

1. Créer une VISION porteuse d'un avenir de développement intégré et durable pour l'oasis de Figuig qui doit devenir une vraie « destination » de qualité
2. UNIR les différents acteurs du développement oasien autour de cette vision
3. Agir sur le TERRITOIRE et non pas sur des composants, en attribuant à l'espace un sens et une identité qui soit génératrice d'un développement intégré et global où toutes les parties évoluent ensemble

En ce sens la stratégie du programme sera de favoriser le plus possible l'émergence d'un programme d'envergure qui rassemble et intègre, autour d'un axe de développement clair, partagé et assumé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les objectifs spécifiques du projet DÉLIO « Oasis de Figuig » sont les suivants:

1. Les produits du terroir sont valorisés et développés
2. Une démarche territoriale est mise en œuvre sur l'oasis
3. Les patrimoines naturel, archéologique et socio culturel, sont gérés d'une manière durable
4. L'accès aux services sociaux de base est renforcé
5. Un plan de plaidoyer pour la valorisation du patrimoine de Figuig est mis en oeuvre

Objectif spécifique 1 : Les produits du terroir sont valorisés et développés :

Résultat 1-1 : Des nouvelles filières commerciales labellisées sont créées.

Résultat 1-2 : Le tissu entrepreneurial en matière de production type terroir est créé et soutenu.

Résultat 1-3 : L'identité territoriale de Figuig est établie et intégrée.

Objectif spécifique 2 : Une démarche territoriale est mise en œuvre sur l'oasis

Résultat 2-1 : Un comité de développement territorial est créé et est actif

Résultat 2-2 : Un projet de territoire et sa stratégie pour l'avenir de Figuig sont élaborés de manière participative

Résultat 2-3 : Les structures locales sont les acteurs de la démarche territoriale.

Objectif spécifique 3 : Les patrimoines naturel, archéologique et socio culturel, sont gérés d'une manière durable

Résultat 3-1 : L'usage de la ressource hydrique est optimisé
Résultat 3-2 : Un programme de protection et de restauration des sols est engagé
Résultat 3-3 : La protection de la biodiversité de l'agro système oasien est assurée.
Résultat 3- 4 : Le patrimoine urbain de Figuig est reconnu et protégé.
Résultat 3- 5 : Les énergies renouvelables sont exploitées.

Objectif spécifique 4 : L'accès aux services sociaux de base est renforcé

Résultat 4-1 : Santé : créer et développer des partenariats pour améliorer la qualité des soins (santé maternelle et infantile, dépistage et traitement VIH/sida ...)
Résultat 4-2 Education : lutter contre l'abandon scolaire, assurer l'éducation pour la petite fille, renforcer l'éducation à la citoyenneté, approche genre, améliorer la situation de la petite enfance (crèches, préscolaire).et mettre en place un partenariat et un programme sur 5 ans avec l'UNICEF
Résultat 4-3 Socio culturels et sportifs : créer et équiper des espaces de proximité de qualité adaptés en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, dynamiser le centre de loisir existant déjà
Résultat 4-4 : Développer des activités de réinsertion et d'intégration des populations vulnérables

Objectif spécifique 5 : un plan de plaidoyer pour la valorisation du patrimoine de Figuig est mis en œuvre

Résultat 5-1 : Un plan de communication est établi.
Résultat 5-2: La capitalisation et la pérennisation des acquis sont assurées.
Résultat 5-3 : Un plan de mobilisation des fonds est mis en œuvre.

III. Objectifs et Valeur Ajoutée du partenariat PNUD/Agence de l'Oriental dans le cadre du DÉLIO de Figuig :

1. Stratégie Partenariale

Sur la base de cette vision globale de l'oasis de Figuig qui est tracée dans ce document, le partenariat PNUD/Agence de l'Oriental se propose de renforcer les capacités des acteurs locaux afin de développer un Plan de Développement Communal (PDC).

La stratégie du PNUD s'inspire des Objectifs du Millénaire pour le Développement énoncés par les Nations unies dans ses dispositions de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. Ainsi le PNUD préconise l'appui au Gouvernement du Maroc dans la réalisation d'actions en faveur de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté en développant un partenariat stratégique en vue de la réalisation de l'objectif global de cette initiative. Il devrait contribuer au renforcement des capacités de l'Etat et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique pour assurer un développement humain sensible au genre et la réalisation des OMD, conformément aux dispositions du cadre de l'UNDAF. Le résultat visé par le PNUD selon le CPAP est de renforcer les capacités nationales et locales, dans la planification participative, la promotion et la gestion du développement humain durable.

L'Agence de l'Oriental, en sa qualité de stimulateur de développement, adhère aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et s'aligne avec les axes stratégiques de l'Initiative Nationale de Développement Humain. Dans ce contexte, elle vise à promouvoir une bonne gouvernance locale.

Cette convergence des objectifs a donné naissance à un partenariat stratégique Agence de l'Oriental/PNUD qui a donné lieu à un programme de développement local intégré de l'Oriental appelé DÉLIO. Ce dernier s'est orienté vers la formulation de projets mis en œuvre sur des espaces territoriaux délimités dont la priorité a été accordée à l'Oasis de Figuig.

L'objectif global du projet DÉLIO Figuig vise à promouvoir le développement humain à travers le renforcement des capacités des opérateurs locaux et plus particulièrement celles de la municipalité de l'oasis de Figuig. Un grand intérêt sera porté à la promotion de la planification stratégique participative à travers l'élaboration d'un Plan de Développement Communal (PDC). Ceci s'inscrit parfaitement dans la politique

nationale (DGCL) qui vise à encourager la décentralisation et la planification stratégique communale. Pour ce faire, le DÉLIO Figuig vise essentiellement:

1. La promotion de la bonne gouvernance et la valorisation des savoirs faire locaux et le renforcement des capacités et des structures locales
2. Le développement des activités génératrices de revenu et la création d'emploi
3. La préservation des ressources naturelles.

Le DÉLIO Figuig s'est fixée une approche qui s'articule autour de trois défis majeurs :

1. L'intégration systématique de l'approche genre qui sera renforcée par un plan de développement communal sensible au genre.
2. la pérennisation des résultats à atteindre à travers l'implication de la Municipalité autour de laquelle vont se fédérer tous les opérateurs locaux
3. l'intégration et la coordination entre les agences des Nations Unies d'où l'implication de l'UNICEF et l'UNESCO

2. Modalités de partenariat

L'**Agence de Développement de l'Oriental**, agence de mise en œuvre du projet, est la contrepartie institutionnelle nationale et sera le partenaire principal, dans le cadre du renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs locaux:

Le **Programme des Nations unies pour le Développement** (PNUD) jouera un rôle de suivi de la qualité des activités mises en œuvre et de leur conformité au plan de travail. Il s'assurera, également, que le projet sera exécuté conformément aux modalités de gestion axée sur les résultats prévues dans ce Document de Projet et que les procédures administratives des Nations Unies seront respectées.

Les partenaires envisagent d'impliquer le **Programme ART-GOLD** dans la stratégie de développement de la municipalité de Figuig. L'objectif de cette initiative est d'assurer un maximum de cohérence entre la stratégie de développement local initiée par cette commune et la stratégie de développement régional et provincial du Programme ART-GOLD. Cela devrait permettre, aux acteurs locaux de la commune de Figuig de profiter de l'expérience du Programme ART-GOLD dans la région en vue de répliquer d'éventuelles expériences.

L'**UNESCO** apportera son appui technique pour la valorisation de l'oasis de Figuig et fournira le support nécessaire pour l'inscription de l'oasis en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'**UNICEF** contribuera à l'élaboration d'un diagnostic du préscolaire accompagné d'un plan d'action de renforcement des capacités. L'UNICEF mettra, également, à la disposition des opérateurs locaux les techniques de participation en vue de garantir le bon déroulement de ce processus.

Le **FAO** s'engage à apporter un appui technique et financier en matière des activités génératrices de revenus développés et portés par des associations locales. Le **BIT** propose son expertise en matière de formation de formulation des Micro projets, accompagnement des AGR, renforcement des capacités en matière d'emploi et l'appui au développement du préscolaire.

Le projet DÉLIO prévoit, également, d'associer **La Coopération Italienne**, qui, à travers **l'ONG Africa 70**, est en cours de finalisation d'un programme de requalification du patrimoine culturel de l'oasis de Figuig. Ce projet s'inscrit parfaitement dans le troisième axe de DÉLIO Figuig qui vise la valorisation du patrimoine culturel de l'oasis de Figuig.

Le projet bénéficiera de l'appui technique et de l'expertise de Ministère de la Culture et le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement à travers leurs interventions dans la commune de Figuig.

3. Description des produits Attendus

Dans le cadre de ce partenariat, le projet DÉLIO-Figuig vise la concrétisation de trois produits spécifiques majeurs :

- Un Plan de Développement Communal (PDC) de l'oasis de Figuig est élaboré et mis en œuvre par les acteurs locaux selon une approche participative, partenariale et sensible au genre
- 5 filières de produits locaux sont valorisées et développées en tant qu'actions pilotes du plan de développement local intégré de l'oasis (de 2008 à 2011)
- Le patrimoine culturel et environnemental de l'oasis de Figuig est valorisé (le lancement de projets pilotes, l'inscription de l'oasis de Figuig en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO...)

1. Produit 1 : Elaboration et mise en œuvre du PDC

Produit 1 :

« Un Plan de Développement Communal (PDC) de l'oasis de Figuig est élaboré et mis en œuvre par les acteurs locaux selon une approche participative, partenariale et sensible au genre » :

Dans une perspective de promouvoir la concertation entre les élus locaux et les autres partenaires socio économiques et dans l'optique de la démarche entreprise par la Direction Générale des Collectivités Locales afin d'instaurer une culture de planification stratégique participative, le DÉLIO s'inscrit parfaitement dans cette démarche à travers l'élaboration d'un Plan de Développement Communal. Finalement, le PDC regroupe tous les acteurs et secteurs autour d'une vision globale et commune du développement.

Activités du produit 1 :

Les activités du produit 1 consistent à l'élaboration d'un Plan de Développement Communal intégré de l'Oasis de Figuig ainsi qu'à la mise en place d'un comité DÉLIO-Figuig assurant l'orientation et le suivi du Plan de Développement Communal qui sera piloté par le Conseil Municipal. Ces activités seront accompagnées d'un ensemble d'activités novatrices qui est composé de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités, l'élaboration d'une stratégie de communication et la mise en place d'un système d'information communal.

Dans l'optique de pérenniser et de capitaliser la valeur ajoutée du projet DÉLIO, un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés sera élaboré afin de répondre à leurs besoins en matière de planification et de gestion participative et aussi en matière de plaidoyer et de communication.

En étroite coordination avec le Programme ART-Gold, une stratégie de communication sera mise en œuvre vu que le Marketing territorial est l'un des outils novateurs qui sera élaboré. L'idée est de combler le déficit d'image que caractérise l'oasis de Figuig malgré ses potentialités et ses atouts. Pour ce faire, une stratégie de communication et de marketing sera élaborée dont l'objectif est double : le premier étant de mobiliser et fédérer les acteurs locaux de Figuig autour du PDC, et le second étant d'améliorer l'intérêt et l'attractivité de Figuig.

Ce que vise le Programme ART GOLD, c'est la mise en valeur de la région dans son ensemble, avec ses potentialités et son patrimoine humain, culturel et économique or que le projet DÉLIO se veut une forte concentration sur la municipalité de Figuig.

Une autre idée novatrice consiste en la mise en place d'un système d'information communal, qui va permettre de faire un suivi et évaluation de l'efficacité et l'efficience non seulement du projet mais aussi du PDC. Cette démarche de suivi régulier est de nature à pérenniser les réalisations du projet et de les inscrire dans la durabilité. C'est également un instrument qui sert de référence informationnel pour tous les opérateurs.

2. Produit 2 : Valorisation de cinq filières de produits locaux

Produit 2 :

« 5 filières de produits locaux sont valorisées et développées en tant qu'actions pilotes du plan de développement local intégré de l'oasis (de 2008 à 2011) »:

Le développement économique de Figuig nécessite de créer une rupture avec le mode de gestion traditionnel de l'économie locale. Le marché local étant très limité, des débouchés extérieurs au territoire de Figuig

doivent être promus. Dans ce sens, il est opportun de commercialiser des produits du terroir moyennant leur labellisation et moyennant l'organisation de circuits commerciaux par filière. La première année (2008) verra le lancement de 2 filières qui sont prioritaires (les dattes et l'artisanat), étant donné qu'elles sont considérées plus porteuses par la population.

Activités du produit 2 :

Le produit 2 vise l'élaboration d'un plan d'action pour la valorisation de 5 filières en vue de la commercialisation des produits locaux. Ces filières consistent en la valorisation des dattes, le développement de l'artisanat local, la valorisation des plantes aromatiques et médicinales, la promotion du commerce équitable et la promotion du tourisme responsable.

Cette initiative de commercialisation des produits du terroir moyennant leur labellisation et moyennant l'organisation de circuits commerciaux par filière est de nature à dynamiser l'économie locale qui souffre d'un pouvoir d'achat local limité et d'améliorer les revenus de la population. La première année (2008), 2 filières seront priorisées (les dattes et l'artisanat), étant donné qu'elles sont considérées plus porteuses par la population.

3. Produit 3 : Valorisation du patrimoine culturel et environnemental de l'Oasis de Figuig

Produit 3 :

« Le patrimoine culturel et environnemental de l'oasis de Figuig est valorisé (le lancement de projets pilotes, l'inscription de l'oasis de Figuig en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO...) »:

Le Développement intégré de l'Oasis doit être décliné à travers l'acte de valorisation de son patrimoine, cette notion patrimoniale permettant d'intégrer des domaines d'actions plus large que la simple économie et le fait social et de couvrir ainsi le territoire et pas seulement quelques unes de ses composantes. Il s'agira aussi d'intégrer les différents volets de développement durable dans une politique volontariste et participative, en s'appuyant sur les potentialités locales et régionales et sur l'atout de l'existence d'une société civile dynamique et solidaire, capable d'insuffler une dynamique intéressante de développement économique sur une base de bonne gouvernance.

Vu l'importance de l'oasis de Figuig, ses ressources naturelles, culturelles et architecturales, ainsi que la richesse du savoir-faire de la population locale, un processus de plaidoyer sera mis en place pour son inscription en tant que patrimoine mondial.

Le produit 2 et 3 viennent alimenter et renforcer d'avantage le produit 1 par l'introduction de projets pilotes et concrets. Ces projets sont choisis de manière d'une part à avoir un impact immédiat et fédérateur de la population et d'autre part à ne pas créer d'attente non réalisable de la part de la population.

Activités du produit 3 :

Le produit 3 consiste à lancer un processus de plaidoyer pour l'inscription de Figuig au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette initiative sera menée en parallèle avec l'exécution de trois projets pilotes démonstratifs qui peuvent être décrits comme suit :

1. Réhabiliter et équiper le Préscolaire :

Cette activité qui répond à un besoin exprimé par la population de Figuig gagne en pertinence à travers la mise en place d'un partenariat avec l'UNICEF qui va élaborer un diagnostic du préscolaire à Figuig accompagné d'un plan d'action de renforcement des capacités. Ce projet illustre l'intégration des efforts entrepris entre les agences des Nations Unies.

2. Développer une pépinière de protection de la biodiversité :

Parmi les moyens de préservation des richesses du palmier dattier de Figuig, le développement d'une pépinière de la biodiversité s'avère nécessaire afin d'assurer la multiplication des variétés nobles locales. A cette fin, une station de transit pour l'acclimatation des espèces sera mise en place.

3. Introduire des systèmes d'économie d'eau et d'irrigation collective :

La pénurie d'eau dont souffre l'oasis de Figuig est de nature à constituer un frein au développement. A cet effet, le projet prévoit l'introduction des systèmes d'économie d'eau et d'irrigation collective s'avère utile à des fins démonstratives et répond à un besoin de sensibilisation et de renforcement des capacités. Il s'agit de structurer l'usage des sources d'eau par la population afin de promouvoir le système d'irrigation collective

IV. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES & PLAN DE TRAVAIL

A) Le cadre de résultats et de ressources du projet

Résultats escomptés (CPAP 2007-2011):				
E.1.1. Les capacités nationales et locales, dans la planification participative, la promotion et la gestion du développement humain durable, sont renforcées				
Indicateurs:				
Ligne de service du MYFF : Promotion de la Gouvernance démocratique				
Stratégie de partenariat : L'Agence de l'Oriental en partenariat avec le PNUD, renforce les capacités des communes de l'oasis de Figuig par la mise en place au sein du Conseil Municipal, un Comité de développement, afin de mettre en œuvre un plan de développement durable intégré et participatif				
Project title and ID (ATLAS Award ID):				
Produit Prévu	CIBLES DES PRODUITS (ANNEES)	ACTIVITES PREVUES	PARTIES RESPONSABLES	MOYENS (MAD) - ESTIMATION
<p>Produit 1 : Un plan de développement communal de l'oasis de Figuig est élaboré et mis en œuvre par les acteurs locaux selon une approche participative, partenariale et sensible au genre.</p> <p>Indicateur 1 : Consensus autour du plan de développement communal</p> <p>Situation de référence : Manque de convergence, d'intégration et de coordination dans la planification du développement local de l'oasis de Figuig (Il n'existe pas un plan unique de développement intégré au niveau de l'oasis)</p> <p>Situation prévisionnelle : Tous les acteurs locaux participent à l'élaboration du PDC et l'adoptent dans leurs programmes d'action</p>	<p>Cibles (2008) : -Comité de développement mis en place - Structure de Gestion mise en place -Plan de formation élaboré et mis en oeuvre - Plan thématiques développés - Analyse genre du territoire élaboré</p> <p>Cibles (2009) : - Plan de développement local validé et mis en œuvre - Stratégie de communication élaborée - Campagnes de communication et de mobilisation de ressources lancées - Système d'information mis</p>	<p>1 Mise en place d'un comité DÉLIO Figuig assurant l'orientation et le suivi du PDC intégré piloté par le Conseil Municipal</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation d'un atelier de validation et de lancement de la charte du développement (sélection des priorités) 2. Mise en place de l'équipe de gestion du comité (avec validation des termes de références) 3. Mise en place et équipement des locaux 4. Analyse genre et planification/validation d'activités d'habilitation des femmes et des hommes <p>2 Elaboration et mise en oeuvre du plan de renforcement des capacités en vu de développer le PDC</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consultation avec les différents acteurs du développement – analyse des besoins 2. Elaboration participative du plan de formation pluriannuel (Formations + voyages d'études...) 3. Formations spécifiques par cibles (société civile, élus ...) 4. Formations spécifiques par thème (environnement, gouvernance, approche genre...) 	<p>Municipalité, DGCL, Agence de l'Oriental, PNUD Coordonnateur/trice</p>	

<p>Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan de développement</p> <p>Situation Prévisionnelle : Taux de réalisation supérieur à 70% en 2011</p> <p>Indicateur 3 : Intégration De l'approche genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération du genre dans toutes les étapes de l'élaboration du PDC. • Nombre de projets/montant alloué du PDC qui sont sensibles au genre/ Nombre total de projets du PDC • Nombre de projets sensible au genre réalisés / nombre total de projet sensibles au genre du PDC • La satisfaction des bénéficiaires <p>Indicateur 4 :</p> <p>Nombre de consultation du site web du comité de développement territorial Nombre d'inscrits/réactions sur le forum du site web du développement territorial (si le portail le prévoit)</p> <p>Situation de référence : En Novembre 2007, 21 243 visiteurs depuis Février 2006</p>	<p>en place et consulté -Evaluation mi-parcours du plan de développement local intégré est lancée</p>	<p>3 Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie de communication (Marketing territorial) inscrite dans la vision du PDC</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Désignation d'un responsable communication et élaboration de la stratégie de communication (Sous-traité consultant) 2. Elaboration du merchandising (campagne d'affichage, brochure bailleurs de fonds...) 3. Mise en place site web (ou amélioration du site existant...) 4. Plaidoyer pour la mobilisation de ressources sur la base du plan de développement de l'oasis <p>4 Elaboration participative d'un plan de développement communal intégré de l'oasis (Sur la base de la charte du développement et sur la base du document provincial : Groupe de Travail de la Province de Figuig...)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Validation de la charte de développement et sélection des priorités thématique (Ajout d'une thématique: aspects thématiques: proposition de textes de lois pour l'exploitation des espaces oasiens, charte communale...) 2. Diagnostic participatif état des lieux (monographie détaillée par des enquêteurs et analyse des axes thématiques...) 3. Diagnostic participatif pour l'élaboration du PDC : Mise en place des groupes de travail thématiques (termes de références et fréquence) 4. Mise en place de plans d'actions sectoriels (en fonction des thématiques sélectionnés) 5. Faire de la mobilisation de ressources sur la base du plan de développement de l'oasis composé des plans d'actions sectoriels <p>5 Mise en oeuvre des projets identifiés dans le plan de développement communal intégré de l'oasis (à partir de</p>		
---	---	---	--	--

		<p>2009)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lancement des projets mentionnés dans le plan de développement 2. Mobilisation de ressources supplémentaires <p>6 Mise en place d'un système d'information de suivi et d'évaluation en partenariat avec le Programme Rural de l'UNICEF</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un système d'information géographique? Base de données ? (posté sur le site web ?) 2. Mise en place dans les locaux d'une bibliothèque rassemblant toutes les études, diagnostics et recherches élaborés sur l'oasis 3. Elaboration d'études de capitalisation des enseignements tirés des bonnes pratiques (dans les domaines environnements, AGR, artisanat...) 4. Evaluation mi-parcours de la mise en œuvre du plan de développement de l'oasis en vue de fournir des recommandations pour l'amélioration et la duplication à d'autres provinces/oasis du Maroc 		
SOUS-TOTAL PRODUIT 1				383 887
<p>Produit 2 5 filières de produits locaux sont valorisées et développées en tant qu'actions pilotes du plan de développement local intégré de l'oasis (de 2008 à 2011) En 2008, 2 filières sont valorisées et développées.</p> <p><u>Indicateur1 :</u> Evolution du Chiffre d'affaire de la filière</p> <p><u>Indicateur2 :</u> % de producteurs qui adhèrent à la structure / coopérative de gestion de la filière</p>	<p>Cibles (2008) -2 documents de capitalisation des enseignements tirés sur 2 filières de commercialisation de produits figuigi : dattes et artisanat local</p> <p>Cibles (2009) - 3 nouvelles filières clés retenues à partir du PDC, - projets pilotes sont développés et appuyés - Sélectionner dans le plan de développement local</p>	<p>1 Valoriser les dattes (conditionnement, labellisation...etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux des centres de production (état des lieux de la filière) (capitalisation avec projets POT...) ▪ Formations des producteurs à des techniques nouvelles ▪ Création d'une plateforme/ de coopératives en fonction des réseaux existants ▪ Appuyer la commercialisation (commerce équitable, étudier les débouchés nationaux et internationaux, travailler avec la coopération décentralisée...) ▪ Développer un label <p>2 Développer l'artisanat local (burnous, djellaba et tapis)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux des centres artisanaux de production (état des 	<p>Municipalité, DGCL, Agence de l'Oriental, PNUD</p>	

<p>Indicateur3 : Diversification des débouchés de la filière (sécurisation)</p> <p>Indicateur4 : Labellisation des produits du terroir</p> <p>Situation de référence : il existe une certaine reconnaissance de quelques produits spécifiques au terroir</p> <p>Situation prévisionnelle : Reconnaissance officielle et protection des produits liés au terroir.</p>	<p>intégré de nouvelles filières clés à appuyer (projets pilotes venant appuyer la mise en œuvre du plan de développement local intégré)</p>	<p>lieux de la filière)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations des artisans ▪ Création d'une plateforme/ centre artisanal/ de coopératives (Voir les réseaux existants) ▪ Appuyer la commercialisation (commerce équitable, étudier les (nouveaux) débouchés nationaux et internationaux, travailler avec la coopération décentralisée...) ▪ Mise en place d'un processus de labellisation et de design (labellisation/cachet) des produits artisanaux de Figuig. ▪ la valorisation des plantes aromatiques et médicinales ▪ la promotion du tourisme responsable 		
SOUS-TOTAL PRODUIT 2				320 880
<p>Produit 3 Le patrimoine culturel et environnemental de l'oasis de Figuig est valorisé (projets démonstratifs, patrimoine mondial de l'UNESCO...)</p> <p>Indicateur 1 : Nombre d'actions de plaidoyer engagées en vue d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO</p> <p>Indicateur 2 : Taux de régénération de la palmeraie</p> <p>Situation de référence : palmeraie en régression</p>	<p>Cibles (2008) - Des actions en matière d'économie d'eau sont initiées</p> <p>Cibles (2009) - un argumentaire pour plaider à l'inscription de l'oasis Figuig est produit - préscolaire développé</p> <p>Cibles (2010) - Une pépinière de protection de la biodiversité est développée</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Plaider pour l'inscription de Figuig au patrimoine mondial de l'UNESCO 2 Réhabiliter et équiper Préscolaire 3 Développer une pépinière de protection de la biodiversité 4 Introduire les systèmes d'économie d'eau et d'irrigation collective 	<p><i>Municipalité, DGCL, Agence de l'Orient, PNUD</i></p>	
SOUS-TOTAL PRODUIT 3				255 450
TOTAL PROJET				960 217

B) Le plan de travail annuel - Cf. Annexe 1

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

1. Structure organisationnelle et termes de références

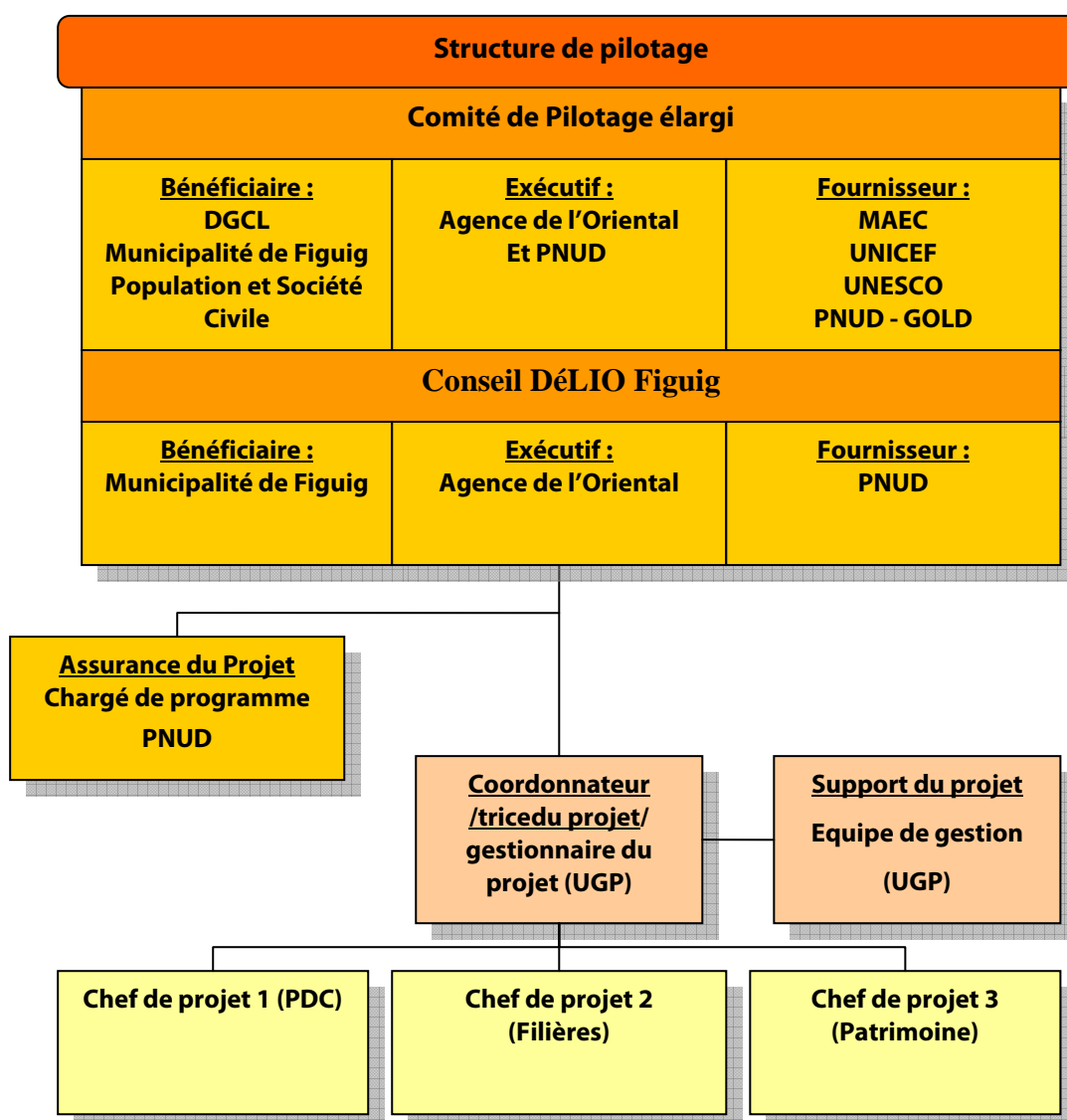
Le projet sera mis en œuvre à travers la modalité d'exécution nationale (NEX) avec l'appui du PNUD par le partenaire de mise en oeuvre du projet : l'Agence de Développement de l'Oriental.

La coordination du projet s'établit à trois niveaux :

- Au niveau du Pilotage via un comité de pilotage élargi d'une part et un comité de pilotage restreint nommé « Conseil DÉLIO ».
- Au niveau de la gestion du projet au sein d'une unité de gestion de projet composée de un coordonnateur soutenu par deux assistants et de trois chefs d'équipes pour la mise en œuvre des activités
- Au niveau de l'Assurance qualité du projet qui sera chargée de veiller à ce que le projet se déroule conformément à son plan.

La gestion quotidienne du projet relèvera de la responsabilité d'un Coordonnateur/trice du projet disponible à plein temps et qui sera appuyé par un personnel administratif à plein temps. Le Coordonnateur/trice du projet travaille étroitement avec le Conseil DÉLIO Figui.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET



COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est le comité de suivi stratégique du projet, distingué en deux sous comité en fonction des niveaux de gestion :

- le comité de pilotage élargi – à un niveau de veille stratégique
- le comité de pilotage restreint nommé « Conseil DÉLIO » davantage impliqué dans la gestion du projet.

- **Le comité de pilotage élargi :**

Le comité de pilotage élargi est constitué des représentants des institutions suivantes :

- L'Agence de l'Oriental ;
- Le PNUD ;
- Le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération ;
- La Municipalité de Figuiq ;
- UNICEF ;
- UNESCO ;

- Le Ministère de la culture;
- La DGCL ;
- Agence du bassin hydraulique de la Moulouya;
- Le Département de l'environnement ;
- Les Services extérieurs de l'Etat ;
- Les Organisations non gouvernementales et associations locales.

Le comité de pilotage élargi se réunira à des points de décisions déterminées pendant la durée du projet :

- Au lancement du projet (LPAC) : le comité de pilotage élargi se réunira au lancement du projet et sur la base du document du projet, il étudiera la faisabilité du projet, les risques encourus et les partenariats potentiels.
- Revue annuelle : le comité de pilotage élargi se réunira chaque fin d'année au cours du cycle du projet afin (1) d'évaluer les résultats annuels du projet, (2) de veiller à la coordination entre les différentes parties prenantes et à l'harmonisation de l'approche à l'échelle des sites d'intervention (3) d'identifier les modalités d'élargissement de l'expérience aux provinces de l'Oriental.
- A la clôture du projet : le comité de pilotage élargi du projet se réunira à la clôture du projet (2011) afin d'évaluer les résultats finaux du projet, de tirer les enseignements du DÉLIO Figuig, de proposer un plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation finale du projet, et enfin d'étudier les potentialités de répliquabilité du projet à d'autres sites.

En plus d'une fréquence annuelle, le comité de pilotage élargi pourra se réunir de manière ad hoc, à la demande du comité de pilotage restreint ou lorsqu'une partie prenante du projet jugera la réunion nécessaire.

• **Le comité de pilotage restreint ou « conseil DÉLIO » :**

Membres et fréquences de réunions :

Le comité de pilotage restreint ou « Conseil DÉLIO » est un comité restreint issu du comité de pilotage élargi et qui assure une supervision de proximité du projet. Il se réunira trimestriellement au siège du MODD et de manière ad hoc si il est sollicité par le coordonnateur/trice. De même, il effectuera des visites de terrain à une fréquence trimestrielle. Ses membres permanents sont les suivants:

- un cadre désigné par l'Agence de Développement de l'Oriental pendant toute la durée du projet
- le conseiller au Programme « Gouvernance et Développement humain » du PNUD
- le Président de la Municipalité qui assure le secrétariat du Conseil

Mise à part les membres permanents cités précédemment, d'autres institutions pourront être invités aux réunions du Conseil DÉLIO si cela est jugé nécessaire.

Responsabilités :

Le comité de pilotage restreint est responsable des décisions relatives à l'orientation du projet lorsque des directives sont sollicitées par le Coordonnateur/trice du projet, y compris l'approbation des révisions.

Les réunions trimestrielles auront pour objet la revue trimestrielle du projet au sein desquels le Conseil DÉLIO aura pour mission :

- d'évaluer l'état d'avancement du projet par rapport au plan de travail prévu : Cette évaluation sera faite sur la base de l'examen des rapports d'activités et financiers trimestriels, et des journaux de suivi présentés par le coordonnateur de projet au Conseil DÉLIO.
- de valider les révisions éventuelles et de signer le plan de travail du trimestre suivant
- de faire des recommandations et des propositions afin d'assurer le bon déroulement du projet.

Toute question liée à la mise en œuvre, ou tout changement relatif à la conception ou à la portée du projet, devront être discutées par le Conseil DÉLIO.

ASSURANCE QUALITE DU PROJET

L'Assurance du projet¹

La fonction d'Assurance du projet est une responsabilité déléguée par le Comité de pilotage du projet car cette fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de pilotage du projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Son rôle se distingue de celui du coordonnateur/trice du projet car l'Assurance du projet doit veiller à ce que le projet s'exécute conformément au document du projet approuvé par les parties prenantes.

Pendant le processus de mise en oeuvre d'un projet, cette fonction assure le contrôle qualité et la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées. L'assurance projet contrôle les rapports élaborés par le coordonnateur et les soumet au comité de pilotage.

Cette fonction sera sous la responsabilité du PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet et qui appuiera et conseillera le projet en mettant à sa disposition les réseaux d'expertise des Nations unies et des autres bailleurs de fonds parties prenante du projet.

Dans le cas du DÉLIO Figuig, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD.

GESTION DU PROJET

Unité de gestion du projet

Une Unité de Gestion du Projet (UGP) domiciliée à la Maison de l'Oasis du Développement Durable (MODD) à Figuig et placée sous la supervision du Conseil DÉLIO Figuig assure la mise en oeuvre du projet. Elle bénéficie de l'autonomie financière, administrative et décisionnelle requise pour l'exécution du projet. Elle fournit à l'approbation du Comité de Pilotage un plan de travail et un budget annuel du projet ainsi qu'une répartition des activités prévues et des budgets y afférents par source de financement. Elle aura pour mission de :

- accompagner et suivre le projet DÉLIO Figuig ;
- veiller à la bonne exécution du projet selon les délais impartis, aux plans technique, administratif et financier.

L'UGP est constituée du personnel suivant :

- Le Coordonnateur/trice du projet, Chef de l'UGP, recruté par le projet ;
- Un cadre mis à disposition par la municipalité de Figuig en tant que Chef de projet PDC;
- Un Chef de projet « Filières » recrutés par le projet.
- Un chef de projet « Patrimoine » recruté par le projet
- Un/une assistant(e) administratif (ve) et financier (e), recruté(e) par le projet;

Coordonnateur/Chef du projet

Le coordonnateur/trice du projet sera recruté sur la base des termes de référence annexés. Il travaillera en étroite concertation et sous la supervision du Conseil DÉLIO Figuig. Il sera assisté dans ses tâches techniques par l'équipe composée d'experts, Chefs de projets et d'une assistante.

¹ Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au projet et d'Assurance du projet, afin de maintenir l'indépendance du contrôle qualité élaborée par l'Assurance du projet.

Appui Logistique au projet:

Le rôle d'appui au projet fournit au Chef de projet un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet ou du Chef de projet. L'appui logistique au projet est assuré par Un/une assistant(e) administratif (ve) et financier (e), recruté(e) par le projet;

EQUIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Equipe A – Plan de Développement Communal

L'équipe A est gérée par un cadre mis à la disposition de la municipalité. L'objectif et le livrable attendu de cette équipe est l'élaboration du Plan de Développement Communal de l'Oasis de Figuig. Pour se faire l'équipe PDC suivra les étapes détaillées dans le produit 1 du plan de travail annuel.

Equipe B – « Filières »

L'équipe B sera gérée par un Chef de projet recruté dans le cadre du projet. Les objectifs annuels et les livrables attendus de l'équipe « Filière » sont la valorisation des filières dattes et artisanat l'élaboration avec l'assistance d'un expert d'un état des lieux sur les cinq filières clés de l'oasis de Figuig. Pour atteindre ces objectifs, et sous la supervision régulière du Coordonnateur de projet, l'équipe Filière suivra les activités prévues dans le plan de travail annuel du projet.

Equipe C – Patrimoine :

L'équipe C « Patrimoine » sera gérée par un Chef de projet recruté dans le cadre du projet. Les résultats attendus de l'équipe « Patrimoine » sont de mener à bien et de coordonner les projets démonstratifs visant la valorisation du patrimoine environnemental et culturel de l'Oasis de Figuig. Cette équipe, selon les activités définies dans le plan de travail, devra coordonner son action avec les équipes de l'UNICEF et de l'UNESCO travaillant sur ces questions.

2. Modalités de Suivi & Evaluation

1. Suivi

Le suivi sera conduit selon les modalités suivantes, au cours du cycle annuel² :

Planification du suivi

- Les modalités et outils de suivi doivent être planifiés dans le cadre du Annual Work Plan sous la supervision du Comité de Projet. Le plan de suivi doit être validé lors de la signature du AWP.

Réunions

- Réunions de suivi régulières entre le coordonnateur et le chargé de projet PNUD
- Réunions trimestrielles de suivi de l'équipe de projet avec le Conseil DÉLIO Figuig
- Réunion de lancement du AWP initial et réunion de révision en cas de besoins
- Une révision annuelle du projet sera effectuée par le Conseil DÉLIO Figuig au cours du quatrième trimestre de l'année pour servir de base à l'évaluation des performances du projet. Cette évaluation impliquera toutes les parties prenantes clés du projet, ainsi que le Partenaire d'exécution, et se concentrera sur la mesure des progrès faits dans les réalisations, et que celles-ci restent alignées sur les résultats escomptés.

Rapports de suivi obligatoires

- Quatre rapports d'avancement trimestriel :

²Ces modalités sont détaillées dans le Guide de l'Utilisateur du PNUD,
<http://content.undp.org/go/userguide/results/project/runningproj.fr?g11n.enc=ISO-8859-1>
DÉLIO
PNUD/Agence de l'Oriental

- Produit par le Coordonnateur/trice
- Validé par le Conseil DÉLIO Figuig
- Et Certifié par le « Directeur National » au niveau de l'Agence de Développement de l'Oriental
- Les rapports doivent être réalisés à la fin de chaque trimestre et soumis au PNUD comité du projet
- Un rapport annuel certifié en fin d'année calendaire produit par le coordonnateur du projet, validé par le Conseil DÉLIO Figuig et certifié par le Directeur National.

Les outils suivants seront utilisés pour assurer le suivi du projet :

- Plan de travail annuel (AWP) révisé
- Mise à jour du *journal des risques* : le journal des risques sera mis à jour en examinant l'environnement externe qui affecte l'exécution du projet ainsi que les plans de gestion des risques associés.
- Mise à jour du *Journal des problèmes* : tout problème du projet sera enregistré dans le Journal des problèmes afin de faciliter leur résolution.
- Mise à jour du *Journal des enseignements tirés*: Les enseignements tirés du projet doivent être saisis activement pour assurer un enseignement continu et une adaptation au sein de l'organisation.
- Mise à jour du *journal de qualité des activités* : les progrès et la qualité des prestations produites seront évalués sur la base des critères de qualité établis par le biais des indicateurs, de la description des prestations et du calendrier de planification des activités, et enregistré dans le journal de la qualité. Si des modifications sont nécessaires, la description des prestations et/ou le calendrier seront mis à jour.

Ces outils doivent être mis à jour par le coordonnateur/trice du projet en collaboration avec le chargé de projet PNUD et soumis aux réunions du Comité de Projet. Le Module Atlas de gestion de projet du PNUD sera mis à jour par le chargé de Projet PNUD, sur la base des informations récoltées.

2. Evaluation

Evaluation mi-parcours mi-2009:

Compte tenu de certains aspects novateurs, le projet fera l'objet d'une Evaluation à mi-parcours en mai 2009, en vue de capitaliser les enseignements à tirer de l'expérience et de partager les «meilleures pratiques» en matière de développement intégré – ce qui contribuera sur la base des résultats obtenus à élargir le partenariat au niveau national et à mobiliser des ressources additionnelles, y compris auprès de la coopération internationale. Cette évaluation sera dirigée par une équipe d'experts indépendants.

Evaluation d'effet 2010/2011 :

De plus dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de programme pays (CPAP 2007-2011) signé avec le gouvernement Marocain, une évaluation d'effet est prévue fin 2010/début 2011, afin d'analyser à un niveau national, l'appui apporté par le PNUD au renforcement de la décentralisation. Cette évaluation couvrira un ensemble de projets ayant comme objectif à l'horizon 2011: « Les capacités nationales et locales, dans la planification participative, la promotion et la gestion du développement humain durable, sont renforcées ».

3. Arrangements Financiers

L'Agence de Développement de l'Oriental, partenaire de mise en œuvre du projet, contribuera au financement du projet à hauteur de 850 017 dollars EU.

Le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), dont la contribution au projet s'élève à 270 000 USD, assurera le suivi régulier et l'évaluation du projet.

Cf. Annexe 9 : Convention de Coopération PNUD/Agence de développement de l'Oriental «échancier de paiements »)

Les ressources financières peuvent être rendues disponibles par des avances de fonds ou des paiements directs en utilisant le formulaire « FACE » (Autorisation de financement et certificat des dépenses).

L'Agence de l'Oriental sera responsable de la coordination de l'ensemble des activités du projet et oeuvrera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées engagées dans le projet. Elle sera responsable des questions techniques, administratives et financières. Il se conformera à la modalité d'Exécution Nationale, qui implique l'utilisation de la modalité des paiements directes ou par la modalité d'avances de fonds, et la préparation d'un rapport financier. Le PNUD assistera l'Agence de l'Oriental en lui fournissant des services (approvisionnement, expertise). Il recouvrera les dépenses engagées pour ces services conformément aux procédures courantes (frais de gestion de 5%).

Pour ce présent projet, il a été opté pour la modalité des paiements directs conformément aux procédures PNUD. Le projet prévoit le changement de cette modalité à un mode de paiement par avance après la mise en place et l'opérationnalisation de l'unité de gestion.

En ce qui concerne les paiements directs, le formulaire FACE devra être signé et soumis par le Coordonnateur National au bureau du PNUD pour effectuer des paiements au profit de tiers pour des biens et services fournis au projet. Les paiements directs sont soumis à la politique de recouvrement des coûts du PNUD et font dorénavant objet d'une facturation tel qu'il a été précisé dans un courrier envoyé aux partenaires en Juillet 2007.

Les avances de fonds sont consenties sur la base d'une prévision des dépenses trimestrielles conformément au plan de travail annuel et au plan de travail trimestriel. Le Coordonnateur/trice National(e) soumet toute demande d'avance au bureau du PNUD dans le cadre d'un rapport financier (FACE), auquel est joint un plan de travail trimestriel. Le rapport financier remplace la demande d'avance de fonds, à l'exception de la première demande d'avance. Cette dernière fera objet d'un courrier auquel sera annexé le spécimen de signature de l'ordonnateur du compte bancaire (le Coordonnateur/trice National(e)) et les pièces justificatives d'ouverture du compte. A la fin de chaque trimestre, le Coordonnateur National établit le rapport financier (FACE) dans la monnaie de l'avance, le but étant de comptabiliser les dépenses courantes effectuées avec des avances précédentes, de calculer le solde des avances et de demander l'avance pour le trimestre suivant en fonction du plan de travail.

À la fin de chaque trimestre, le PNUD transmettra au projet un Rapport Combiné des Dépenses (CDR), rapport qui devra être signé, par le partenaire d'exécution et par le PNUD, à la fin de chaque année après la comptabilisation de toutes les dépenses de l'exercice.

4. Contexte Juridique

Cf. Annexe 7 – Contexte Juridique et Modalité de partenariats

Le présent descriptif de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement et signé par les parties concernées le 13 mai 1982.

Le Plan d'action du Programme de pays (CPAP), développé et signé par le Gouvernement Marocain³ et le PNUD constitue désormais l'accord légal requis au niveau de la programmation quinquennale des interventions du PNUD au Maroc. Au niveau du projet, le document de référence en matière de planification et d'exécution est constitué par le Plan de Travail Annuel (AWP) signé par le partenaire de mise en oeuvre pour une durée d'une année calendaire⁴. Ainsi, pour une mesure plus efficace de la performance, les résultats attendus du projet s'inscrivent dans le cadre plus large de résultats du CPAP, et la combinaison de ces deux documents constitue désormais le « document de projet ».

Il est entendu que toute augmentation due à l'inflation, ou à toute raison, sera à la charge du Projet.

³ L'exécution du CPAP est confiée à l'Autorité Gouvernementale responsable de la coordination des activités du PNUD, en l'occurrence le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

⁴ Dans le cas de projets pluriannuels, un plan de travail spécifique doit être signé pour chaque année calendaire par le partenaire de réalisation et le PNUD

ANNEXES :

ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL - AWP - 2008

ANNEXE 2 : JOURNAL INITIAL DES RISQUES

ANNEXE 3 : OUTIL DE PLANIFICATION ET DE SUIVI DES INDICATEURS DE PRODUIT

ANNEXE 4 : JOURNAL QUALITE DES ACTIVITES

ANNEXE 5 : PLAN DE COMMUNICATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

ANNEXE 6 : TERMES DE REFERENCE DU COORDONNATEUR/TRICE DU DELIO FIGUIG

ANNEXE 7 : CONTEXTE JURIDIQUE ET MODALITES DE PARTENARIAT

ANNEXE 8 : PROCEDURES DE GESTION DE PROJET

ANNEXE 9 : CONVENTION DE COOPERATION PNUD/Agence de l'Oriental (AVEC ECHEANCIER DE PAIEMENTS)